



## ZOOM

### L'Assemblée nationale rejette largement la proposition de loi de Programmation Energie Climat

Le 24 juin, les députés ont massivement rejeté la **proposition de loi de Programmation énergétique pour 2025-2035**, proposée par le **sénateur Daniel Grémillet (LR)**, qui incluait en particulier un **moratoire controversé sur les projets éoliens et photovoltaïques**. Ce rejet, par 377 voix contre 142, a été soutenu par une coalition de la gauche et des groupes de l'ancienne majorité présidentielle, s'opposant fermement à ce qu'ils considèrent comme des mesures nuisibles pour la transition énergétique et l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables. Les opposants au texte, incluant des collectivités locales, des représentants des agriculteurs et des associations écologiques, ont souligné que **le moratoire menacerait 80 000 emplois et compromettrait les efforts pour réduire la dépendance aux énergies fossiles**, tout en critiquant les incohérences du texte et ses **reculs sur les objectifs d'efficacité énergétique** (baisse de l'objectif d'efficacité énergétique d'ici à 2030, régressions majeures sur la rénovation énergétique des passoires thermiques en reportant de 5 ans en métropole et de 2 ans dans les territoires d'Outre-

mer l'interdiction de location de passoires énergétiques). Le texte, qui avait été profondément remanié par la droite et le Rassemblement National, prévoyait également la **réouverture de la centrale nucléaire de Fessenheim et d'autres mesures, jugées "industriellement absurdes" et "dévastatrices pour nos territoires"**, selon le **ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci**, qui a salué le rejet du texte, tandis que le RN et LR ont exprimé leur amertume et défendu leurs positions.

Le texte doit maintenant retourner au Sénat pour une seconde lecture (le 1<sup>er</sup> juillet en Commission des Affaires économiques et dès le 8 juillet en séance), mais son avenir reste incertain, car le gouvernement pourrait publier un **décret sur la programmation pluriannuelle de l'énergie** avant la fin de la navette parlementaire.

[www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 24/06/25 – Contexte – Le Figaro - [www.banquedesterritoires.com](http://www.banquedesterritoires.com) – 25/06/2025

Le **ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci**, a entretenu une certaine confusion concernant le **calendrier de publication de la 3<sup>ème</sup> Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3)**. Interrogé le 24 juin, il a indiqué que le décret serait ajusté en fonction des débats parlementaires, sans préciser clairement s'il serait publié avant ou après la 2<sup>ème</sup> lecture de la **proposition de loi Grémillet** à l'Assemblée. Cette ambiguïté a suscité des réactions variées parmi les députés, certains s'opposant à une publication avant la fin de la navette parlementaire, tandis que d'autres demandent une publication rapide. Le lendemain, Marc Ferracci a précisé que le décret ne serait pris qu'une fois que le Parlement aurait convergé sur un texte, reconnaissant la nécessité de ce décret qu'appellent de leurs vœux les filières industrielles, pour "mettre notre politique nucléaire en cohérence" avec le projet du gouvernement, alors que la 2<sup>ème</sup> PPE prévoit encore la fermeture de réacteurs. Cependant, aucun calendrier précis pour la 2<sup>ème</sup> lecture à l'Assemblée n'a été communiqué par les cabinets ministériels. Le **sénateur LR Daniel Grémillet** a évoqué, quant à lui, la possibilité d'une session extraordinaire en septembre pour avancer sur ce texte.

> Contexte 25 et 26/06/2025

## ÉCONOMIE

D'après **l'Insee**, l'économie française devrait connaître **une croissance limitée de 0,6 % en 2025**, en raison d'une consommation amorphe, d'un taux d'épargne élevé, et d'investissements au point mort. En début d'année, **le taux d'épargne des Français se situait à un niveau inédit** depuis 45 ans, de telle sorte que **la consommation s'est repliée de 0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre**. D'ici la fin de l'année, elle ne devrait progresser que de 0,7 % par rapport à 2024. **L'investissement est resté totalement inerte** au cours des deux premiers trimestres ; il devrait même reculer sur les deux suivants (-0,3 % et -0,2 %). La situation est aggravée par un commerce extérieur déficitaire et une consolidation budgétaire qui pèse sur l'activité économique. Sans même tenir compte des conséquences du conflit Israël-Iran, qui pourrait faire repartir à la hausse les coûts de l'énergie, **l'Insee juge que l'inflation pourrait remonter à 1,1 % en fin d'année**, avec l'hypothèse d'un prix du baril à 65 \$ (56,35 €). Une augmentation de 10 \$ du prix du baril augmenterait cette prévision de l'ordre de 0,1 point. Les entreprises, confrontées à des incertitudes et à une faible demande, reportent ou gèlent leurs plans d'investissement. Parallèlement, le gouvernement cherche à réduire les dépenses publiques de 40 Mds€ pour atteindre un déficit public de 5,4 % du PIB en 2025. Le marché du travail devrait se dégrader, avec une **perte prévue de 210 000 emplois salariés**, de quoi faire remonter le chômage à 7,7 % d'ici la fin de l'année.

> Le Monde – 18/06/25

Le Gouvernement français prépare activement le **budget 2026**, avec l'objectif de **réduire le déficit public à 4,6 % du PIB** (vs 5,4 % du PIB en 2025), en combinant des coupes dans les dépenses et des augmentations d'impôts. Pour éviter une censure parlementaire, Bercy multiplie les consultations auprès des parties prenantes et des groupes politiques. Les dépenses publiques sont sous surveillance, avec des comités d'alerte pour l'Objectif National de Dépenses d'Assurance-Maladie (Ondam) et les finances publiques, ainsi qu'une **conférence des territoires** pour discuter de la contribution des collectivités locales. Les négociations au sein du Gouvernement visent à **réduire les budgets ministériels**, à l'exception des ministères soumis à des lois de programmation (Armées, Intérieur, Justice et Recherche). Le gouvernement envisage également des **réformes des opérateurs publics** pour réaliser des économies (à hauteur de 2 à 3 Mds€). Malgré l'objectif initial de limiter les hausses d'impôts, **une augmentation des recettes fiscales semble inévitable** pour atteindre les objectifs budgétaires. Le **Premier ministre, François Bayrou**, présentera les grandes lignes du budget mi-juillet, avec un dépôt au Parlement prévu pour le 7 octobre.

> [Les Echos – Le Monde - 3/06/25](#)

En 2024, **l'industrie française du câble a connu un léger ralentissement de son activité**, principalement lié à la crise persistante dans le secteur du bâtiment, une tendance que les industriels craignent de voir se poursuivre en 2025. Malgré un chiffre d'affaires de 3,5 Mds€, en baisse de 3,7 % par rapport à 2023, la transition énergétique a soutenu la demande de câbles en haute et moyenne tension. Toutefois, le marché de la basse tension, fortement associé au secteur du bâtiment, reste en difficulté.

> [www.batirama.com – 23/06/25](#)

**Le réseau ferroviaire national est âgé en moyenne de 30 ans pour les voies, et de 40 ans pour les caténaires.** La SNCF alerte sur les risques de dégradation du réseau ferroviaire national si les budgets de modernisation ne sont pas augmentés. Elle estime qu'**1 Md€ supplémentaire par an est nécessaire à partir de 2028** pour éviter la détérioration de 4 000 km de lignes dès cette date (soit un impact sur 2 000 trains par jour, toutes régions confondues), au risque d'affecter la ponctualité et la qualité de service. Sans ces investissements, le réseau français pourrait devenir un réseau de second rang, comme cela a été observé en Allemagne. Dès 2023, l'État s'était fixé pour objectif d'atteindre une enveloppe annuelle de 4,5 Mds€ pour régénérer et moderniser ce réseau, au lieu des 3 Mds€ actuels. Un effort qui se heurte aujourd'hui aux difficultés budgétaires, alors que les experts soulignent que le niveau de 4,5 Mds€ annuels « est un *minimum*, pas un *optimum* ». **La SNCF propose plusieurs pistes de financement**, notamment via les **concessions autoroutières**, le **système d'échange des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>**, et les **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**. Elle suggère également de taxer les poids lourds pour financer les modes de transport décarbonés.

> [maire-info.com - 14/05/25 - Les Echos – 14/05/25 - www.lemmoniteur.fr – 22/05/25](#)



## SOCIAL

La dernière séance de négociation sur les retraites, qui s'est tenue le 23 juin, s'est soldée par un échec, notamment en raison d'un **désaccord sur la réintroduction des critères de pénibilité pour les ouvriers du BTP**, qui permettrait un départ anticipé à la retraite. Les partenaires sociaux, incluant le **Medef, la CPME**, et **les syndicats CFDT, CFE-CGC, et CFTC**, n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente. Les syndicats, menés par la CFDT, insistent sur la reconnaissance de l'usure professionnelle pour un départ anticipé, tandis que le patronat privilégiait la prévention et la reconversion, refusant d'augmenter les cotisations salariales et patronales. La CPME a exprimé son regret face à cet échec, soulignant une volonté partagée de transférer la gouvernance du système de retraite. **Le Premier ministre, François Bayrou**, a convoqué les partenaires sociaux pour une ultime tentative de déblocage le 24 juin, dans le but de rendre la réforme des retraites de 2023 moins impopulaire et d'assurer l'équilibre financier du système, face à un déficit annoncé de 6,6 Mds€ en 2030.

> [www.lemoniteur.fr – 24/06/2025](#)



## ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

Le gouvernement français a récemment transféré le financement de plusieurs politiques publiques, telles que le bonus écologique et le leasing social, des budgets de l'État **vers les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**. Cette stratégie, bien que vantée pour son agilité financière et sa capacité à contourner les contraintes budgétaires, est critiquée pour son manque de transparence et de contrôle parlementaire. Les CEE, bien que perçus comme un outil efficace pour financer la transition énergétique, posent des risques d'augmentation des coûts énergétiques pour les consommateurs et de contournement des procédures budgétaires traditionnelles. Le fait de "*court-circuiter*" le débat parlementaire sur certaines dépenses jusqu'ici portées par l'État pourrait déplaire à la **Cour des comptes**. De plus, cette approche pourrait attirer l'attention critique de la **Commission européenne**, qui pourrait la considérer comme **une forme de taxation déguisée**, risquant de compromettre la sincérité budgétaire de la France. Le gouvernement dévoilera les détails de la 6<sup>ème</sup> période des CEE lors d'un comité de pilotage prévu le 2 juillet à Bercy. Le 11 juin dernier, **le ministre de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci**, a évoqué son intention d'augmenter d'un quart le niveau d'obligation par rapport à la période précédente.

> [Contexte – 24 et 27/06/25](#)

Le **projet du 70<sup>ème</sup> arrêté**, envoyé le 13 mai 2025 pour examen au **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)** le 27 mai, prévoit la **suppression de 11 fiches d'opérations liées aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie**, tout en réduisant les forfaits de plusieurs autres fiches. L'administration justifie la décision d'exclure ces 11 fiches par "*des situations de surfinancement qui ont été identifiées pour un certain nombre de fiches d'opérations standardisées : dans les cas identifiés, le temps de retour sur investissement est inférieur à 3 ans, même en l'absence d'incitation financière au titre du dispositif CEE*". Le texte prévoit **une mise en œuvre rapide** des mesures annoncées, de sorte que **les certaines fiches CEE supprimées seront retirées immédiatement après la publication de l'arrêté au JO**. Les modifications des fiches existantes entreraient en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Un court délai transitoire pourrait être accordé pour les opérations déjà engagées avant cette date, à condition qu'elles soient finalisées et conformes aux anciennes règles. Les acteurs concernés, dont le SERCE, critiquent la suppression soudaine de ces fiches, sans période de transition planifiée pour la 6<sup>ème</sup> période des CEE.

Consultez le [projet d'arrêté](https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr) (source : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>)

> [Contexte – 15/05/2025 - www.mondial-energy-groupe.com - 15/06/25](#)



Dans le cadre de **France 2030**, la **Direction Générale des Entreprises (DGE)** prépare une **2<sup>ème</sup> édition de l'appel d'offres (AO) " Grands Projets Industriels de Décarbonation " (GIPD) pour 2026**. Elle permettra de soutenir la décarbonation des sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre (producteurs d'acier, d'aluminium, de ciment), en allouant des subventions directes aux projets les plus performants, sur la base de contrats de financement. La DGE a lancé une **consultation publique** pour recueillir les retours des parties prenantes et des porteurs de projets, afin de faire évoluer le cahier des charges l'AO, notamment sur les critères d'admissibilité, de mise en concurrence, des modalités d'attribution ou de calcul des aides. Ouverte jusqu'au 24 septembre, la consultation comprend également un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** obligatoire pour les nouveaux candidats. L'édition 2024, qui a suscité un fort engouement, concerne des **projets nécessitant plus de 20 M€ d'aide** pour des actions telles que **l'électrification d'un site, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la modification du mix énergétique ou le captage du carbone**. Les lauréats de cette première édition devraient être désignés avant la fin de l'année 2025, tandis que le lancement de l'édition 2026 devra attendre la confirmation de la Commission européenne.

Participez à la **consultation** (source : [www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/consultations-publiques](http://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/consultations-publiques))

> [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) – [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) – 25/06/25

Réuni le 5 juin dernier, l'**Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPESCT)** a adopté une **note scientifique** soulignant la nécessité d'intensifier la recherche, l'innovation et le développement des compétences pour **réussir la transformation du réseau électrique français**. Face à l'essor des énergies renouvelables, aux nouveaux usages électriques, aux effets du changement climatique et aux risques croissants de cybersécurité, le réseau électrique doit en effet relever des défis sans précédent. Pour y parvenir, l'Opesct formule 5 recommandations : accentuer les efforts d'électrification des usages ; accélérer le déploiement de dispositifs de flexibilité énergétique intelligents ; soutenir le stockage dédié au réseau ; adapter les appels d'offres pour une répartition territoriale équilibrée des moyens de production renouvelables ; renforcer l'attractivité des filières de formation aux métiers de l'électricité. Ces conclusions sont le fruit de consultations avec divers acteurs du secteur.

Consultez la **note « Adaptation des réseaux électriques : enjeux technologiques et scientifiques »** - (Source : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr))

> [News Tank Energies](http://www.news-tank.com) - 11/06/25

La **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a publié le 26 juin les **nouveaux tarifs et primes pour les installations photovoltaïques de petite taille**, applicables aux projets dont la demande de raccordement sera déposée entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2025. Ces tarifs reflètent les nouvelles règles de dégressivité introduites par la **modification de l'arrêté tarifaire " S21 "**. Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai 2025, la CRE a observé un développement dépassant les objectifs trimestriels pour les segments de 0-9 kWc, 9-100 kWc, et 100-500 kWc, entraînant une baisse du niveau de soutien de 4 à 6,8 % pour les installations de plus de 9 kWc. Pour les installations de plus de 100 kWc, le tarif d'achat de l'énergie injectée passe de 95 €/MWh à 88,6 €/MWh. Les installations de plus de 100 kWc ne seront bientôt plus éligibles à l'arrêté tarifaire S21, car elles seront soutenues via un **appel d'offres simplifié** prévu pour septembre 2025. Pour les installations de 0-9 kWc, les tarifs restent à 40 €/MWh pour l'énergie injectée et à 80 €/kWc pour la prime à l'investissement.

> [Contexte](http://www.contexte.com) – 27/06/2025 - [energies.newstank.fr](http://energies.newstank.fr) – [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) - 26/06/25

**Jean-Luc Dupont, Vice-Président de la FNCCR** regrette la marginalisation croissante des **Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE)** par la **CRE** et les **pouvoirs publics**. Il souligne l'urgence de reconnaître leur rôle crucial dans la transition énergétique, critiquant le manque de concertation et les revirements des décideurs, notamment concernant le soutien au petit photovoltaïque. Il déplore également l'absence de débats significatifs avec le régulateur sur la planification énergétique territorialisée, en partie due à la non-adoption de la 3<sup>ème</sup> PPE.

> [Contexte](http://www.contexte.com) - 16/06/25

Alors qu'il y a **"un départ de feu toutes les 2 mn en France "** et qu'**un départ de feu sur quatre est d'origine électrique**, comme le souligne le **Sycabel**, une **" évolution de la norme "** des câbles utilisés dans la construction des **Établissements Recevant du Public (ERP)** et des **Immeubles de Grande Hauteur (IGH)** est entrée en vigueur. En vertu d'un **arrêté du 17 mai 2024**, mais dont la période d'application s'étendait sur un an, les professionnels devront désormais recourir à des câbles qui permettent de ralentir la propagation du feu et l'émission des fumées opaques, améliorant ainsi la possibilité de mise en sécurité en cas de sinistre.

Consultez le **Guide du Sycabel « Les câbles dans la construction : réaction au feu et euroclasses »** - Mai 2025 (source : [www.sycabel.com](http://www.sycabel.com))

> [www.batirama.com](http://www.batirama.com) – 23/06/25

La **Fédération régionale des travaux publics (FRTP) d'Île-de-France** a publié fin mars un **Clausier "Économie circulaire"** destiné aux maîtres d'ouvrage. Il rappelle les obligations légales et réglementaires liées à l'économie circulaire sur les chantiers, et décrypte le **CCAG travaux 2021** qui prévoit des clauses pour privilégier l'usage de matériaux d'origine circulaire ou pour améliorer la gestion des déchets et matériaux de chantier. Le clausier propose **4 clauses à insérer dans les marchés de travaux**, sous réserve qu'elles soient pertinentes par rapport à l'objet du contrat : la première permet aux entreprises de proposer des variantes environnementales, comme l'utilisation de matériaux alternatifs ou de techniques réduisant les déchets ; la 2<sup>ème</sup> encourage l'usage d'un éco-comparateur ; la 3<sup>ème</sup> assure le tri et la caractérisation des matériaux sortants, notamment pour les chantiers soumis à la REP ; et la 4<sup>ème</sup> impose la réalisation d'un bilan des flux de matériaux sur le chantier.

Consultez le **Clausier « Economie circulaire »**. – FRTP IDF (source : <https://frtpidf.frtp.fr>)

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 16/05/25

## EN REGIONS

**Île-de-France / Normandie**. En 2026, **110 bornes d'alimentation en eau et en électricité** seront installées **le long des 500 km de voies navigables du bassin de la Seine**, de quoi **accélérer la décarbonation de l'infrastructure portuaire** et son intégration urbaine. Ces bornes, installées par une entreprise du SERCE, **réduisent les émissions de CO<sub>2</sub> d'un facteur 15** par rapport aux groupes électrogènes traditionnels. Porté par **Voies Navigables de France et Haropa Port**, le montant de l'investissement s'élève à 9,24 M€. Quatre types de bornes ont été conçus pour s'adapter à différents contextes : sites industriels, ports urbains, totem cylindrique pour la ville de Paris, version escamotable. Pour mettre en place l'application numérique qui relie les usagers aux gestionnaires, **une Gestion Technique Centralisée (GTC)** pilote la délivrance de l'eau et de l'électricité. La **Région Île-de-France** soutient ce réseau, baptisé **" Borne et Eau "**, qui s'intègre dans des quais à usages partagés, bénéficiant à la fois aux industriels et aux croisiéristes. Le projet, cofinancé par l'Union européenne, est considéré comme un modèle de coordination entre les ports, les gestionnaires des voies navigables et les usagers, ainsi qu'entre les logisticiens et les urbanistes.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 4/06/25



## EN EUROPE

D'après un **sondage d'OpinionWay**, réalisé pour un adhérent du SERCE, **90 % des décideurs de PME et ETI industrielles européennes considèrent la décarbonation comme une nécessité** face à l'urgence climatique, bien que seulement 43 % aient concrètement mis en œuvre des actions. L'enquête, menée auprès de 1 336 décideurs dans 5 pays européens (France, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne et Pays-Bas), montre que **l'efficacité énergétique et la sobriété** (déployées dans 57 % des industries), et **la réduction de la consommation en eau et en matières premières grâce à l'économie circulaire** (52%) sont les principaux piliers de la décarbonation, avec des variations selon les pays. Ainsi, les industriels britanniques excellent-ils en performance énergétique, tandis que les entreprises belges se distinguent par leur engagement en faveur de l'économie circulaire. Les solutions énergétiques privilégiées incluent **le solaire et le stockage** pour remplacer tout ou partie des énergies fossiles (80% des entreprises ont engagé des actions dans cette direction). **Plus de 50 % des entreprises misent sur la pompe à chaleur comme levier de transition**. En ce qui concerne l'influence du contexte politique et médiatique sur la dynamique de décarbonation industrielle, plus de la moitié des dirigeants européens pense que les discours ralentissant la transition entravent leurs efforts ; une opinion plus marquée au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (65-66%) qu'en France (52%). Le principal moteur du passage à l'action en matière de décarbonation repose sur la conviction écologique des dirigeants (44%), devant les incitations étatiques (39%). Une tendance, encore plus marquée en France, où la direction de l'entreprise constitue le levier déterminant pour 49% des répondants, contre seulement 28% pour l'intervention de l'État. **Les obstacles à la décarbonation résident dans la complexité des solutions disponibles et l'ampleur des investissements nécessaires**. Au Royaume-Uni, les difficultés proviennent essentiellement (38 %) de la chaîne d'approvisionnement en énergie décarbonée ou en matériaux biosourcés. En France, les dirigeants soulignent des difficultés multifactorielles (coût financier, 30% ; complexité, 27% ; cadre réglementaire, 25%). Tous appellent de leurs vœux **d'avantage de simplification et de visibilité** de la part des États et de l'Union européenne pour accélérer la transition.

> [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) – 24/04/25

**L'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE)** a publié **une étude** dans laquelle il alerte sur la **quasi-stagnation des investissements climatiques en Europe**. Après plusieurs années de croissance soutenue, les investissements publics et privés favorables au climat dans l'UE sont passés de 491 Mds€ en 2022 à 498 Mds€ en 2023, et pourraient baisser en 2024. Alors que les trajectoires de la planification écologique fixent un objectif de 900 000 rénovations par an et un parc de 15 % de véhicules électriques en 2030, son analyse révèle des progrès mitigés. L'Europe est loin des **842 Mds€ nécessaires annuellement pour atteindre ses objectifs 2030**. Le **secteur éolien** et la **rénovation énergétique** sont particulièrement en retard, avec des baisses d'investissements respectives de 16% et 26,9%. Ces deux secteurs ont même vu leurs investissements plonger de 26,9 % en 2024. La mobilité électrique, malgré une progression de 8% en 2023, reste insuffisante. Seules les technologies propres affichent un surplus d'investissement. L'I4CE appelle à une mobilisation urgente pour inverser cette tendance et éviter une facture plus élevée à long terme et suggère que les plans nationaux soient transformés en véritables plans d'investissement.

Consultez l'étude d'I4CE « The State of Europe's Climate Investment » - 2025 (source : <https://www.i4ce.org>)

> Contexte – 12/6/2025 – Les Echos – 3/6/2025

**Les besoins de flexibilité des systèmes énergétiques européens devraient doubler d'ici 2030 et tripler d'ici 2050**, selon **une étude du Centre sur la Régulation en Europe (Cerre)**, en raison de l'adoption croissante des énergies renouvelables et de l'électrification des secteurs du chauffage, des transports et de l'industrie. Le Cerre recommande de renforcer la coordination entre les secteurs de l'électricité, du gaz et de la chaleur, d'utiliser la tarification dynamique pour encourager une utilisation flexible de l'énergie, et de promouvoir l'hydrogène vert. Parallèlement, un nouveau **cadre des aides d'État qui accompagne le pacte pour une industrie propre (Cisaf)**, a été présenté le 25 juin. Il permet aux États d'accorder une aide supplémentaire de 10 % pour soutenir les **industries énérgo-intensives** confrontées à des prix élevés de l'électricité, à condition que **80 % de cette aide soit investie pour augmenter la flexibilité côté demande**. Ce cadre inclut également la fission nucléaire et les cycles du combustible parmi les technologies propres éligibles au soutien public, facilitant l'accès à l'hydrogène bas carbone et aux énergies renouvelables.

> Contexte – 26 et 27/06/2025 – News Tank Energies – 27/05/25

## DANS LE MONDE

**La Chine a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 1,6 % au premier trimestre 2025 (et – 1 % sur 12 mois)** grâce à une **croissance record des énergies renouvelables** et de ses centrales nucléaires. Cette baisse est attribuée en particulier de la hausse de 19 % de la production d'électricité d'origine solaire et éolienne (951 TWh au total), dépassant celle de l'hydroélectricité, de quoi réduire sa dépendance au charbon, malgré une demande énergétique en hausse. **Les émissions du secteur de l'électricité ont ainsi diminué de 2 % sur un an** au cours des 12 mois précédant mars 2025. Cette transition vers les énergies propres s'inscrit également dans la stratégie chinoise qui souhaite favoriser la consommation intérieure et les technologies domestiques, ce qui permet d'abaisser également sa dépendance aux hydrocarbures importés. Toutefois, malgré ces progrès, les émissions restent proches de leur pic et pourraient augmenter à nouveau. La Chine continue de construire des centrales à charbon, avec 311 nouvelles unités prévues. Le prochain plan quinquennal chinois sera crucial pour fixer des objectifs énergétiques ambitieux et maintenir cette tendance à la baisse. La Chine pourrait ainsi consolider son leadership dans les technologies propres, malgré les incertitudes réglementaires et les tensions commerciales avec les États-Unis.

> Financial Times - 12/05/25 - [www.plein-soleil.info](http://www.plein-soleil.info) -26/05/25 -



## NOMINATIONS

- **Laurent Bataille**, 47 ans, Président de Schneider Electric a été réélu **Président du Gimelec** pour 2 ans ;
- **Jean-Claude Fayat**, 67 ans, succède à Henri Morel à la **présidence de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM)** pour une durée de 3 ans ;
- **Augustin Augier** succède à Antoine Pellion comme **Secrétaire Général à la planification écologique**. Il était Délégué général d'Europe Écologie Les Verts, entre décembre 2022 et janvier 2025.

> Les Echos – [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) - News Tank Energies - 12/6 /2025



